



Norbert Rodrigue



Francine Lalonde



Jean Thibault



Léopold Beaulieu



Claude Girard



André L'Heureux

La vie syndicale à la CSN est faite de milliers de gestes, de décisions, d'actions immédiates posées chaque jour par des milliers de membres, des centaines de militants.

Cette vie syndicale est aussi faite de gestes, d'actions, de décisions prises, défendues et assumées par la direction et les employés du mouvement. Que ce soit au niveau des conseils centraux, des fédérations ou de la centrale.

Tout cela se fait dans un bain de quotidienneté où les décisions doivent être prises sur le champ, parce qu'elles ne peuvent pas attendre: les membres sont en grève, des militants ont été arrêtés sur une ligne de piquetage, il faut répondre à un ministre qui a attaqué le mouvement, il faut d'urgence tenir une réunion pour faire le point dans un conflit difficile. Et quoi encore!

C'est ça, la vie du mouvement, sa vraie réalité.

Ces gestes, ces décisions, ces orientations, ces propositions, ces déclarations sont faites pour les membres que nous représentons, qui nous ont fait confiance, qui paient des cotisations pour s'assurer des services toujours plus adéquats, les meilleurs instruments possibles pour aider la réflexion, organiser la mobilisation.

Un rapport, en quelque sorte

A huit mois du congrès qui nous a confié la responsabilité d'assumer la direction du mouvement, il nous semble important de faire rapport au plus grand nombre possible de membres. Vous dire ce qu'on croit être la réalité. Vous expliquer nos orientations. Vous faire part des propositions que nous mettons de l'avant dans le meilleur intérêt du mouvement. Vous faire rapport sur les grands débats qui se font actuellement aux différentes instances et qui, parfois, peuvent vous parvenir avec un certain degré de distorsion à travers les média d'information.

Dans toutes les régions

Ce journal n'est qu'une première étape. Dans les semaines qui viennent, avant le prochain congrès prévu pour le mois de mai, nous comptons rencontrer, dans toutes les régions du Québec, les dirigeants de chacun des syndicats locaux. Nous ne voulons pas imposer nos vues. Nous voulons les exposer, les discuter avec vous. Nous croyons qu'il entre dans le cadre de nos responsabilités de formuler des propositions face aux problèmes qui se posent chaque jour dans le mouvement. Nous pensons en même temps qu'il est nécessaire d'impliquer le plus de monde possible quand vient le temps d'assumer les orientations qui se sont dégagées.

Au cours des dernières semaines, nous avons exposé nos positions, comme exécutif, sur des problèmes concrets. Deux en particulier. L'un financier, l'autre politique.

Eviter une crise financière

Si des correctifs ne sont pas apportés immédiatement, le budget de fonctionnement de la centrale connaîtra de sérieuses difficultés d'ici la fin de l'exercice financier, l'an prochain.

Il n'y a pas de crise financière actuellement. Mais nous avons cru préférable d'alerter le mouvement avant que le mouvement ne soit pris avec un déficit sur les bras.

C'est pourquoi, après avoir retourné la question sous toutes ses coutures, nous avons proposé une solution au mouvement. Elle tient compte du fait qu'il nous apparaît impossible de demander aux membres une augmentation des cotisations. Elle tient aussi compte du fait qu'il ne faut pas démanteler ce qui fait de la CSN une organisation syndicale unique au Québec et en Amérique du Nord, qui met en commun, à la disposition de tous les syndicats qui en ont besoin, des services régionaux dans 22 conseils centraux et des services généraux (176 employés permanents) qui sont essentiels dans la fabrication d'outils pour la réflexion, la préparation de la négociation, la construction des rapports de force, l'organisation de nouveaux membres et la mobilisation autour d'objectifs définis par le mouvement.

Le sommet économique

Une question qui se pose aujourd'hui d'une façon extrêmement concrète est la participation au sommet économique organisé par le gouvernement québécois.

Ce n'est cependant là qu'un aspect d'un débat beaucoup plus large, et qui porte sur la nature des rapports que doit entretenir notre mouvement avec le nouveau gouvernement.

Cependant, parce que nous savons que la conjoncture politique est changée depuis le 15 novembre, parce que nous croyons qu'il faut aller exposer et défendre partout où c'est utile les positions et les intérêts de nos membres et des travailleurs en général, parce que nous sommes convaincus que ce ne serait pas trahir les membres du mouvement, comme certains l'ont soutenu, que d'aller dire au gouvernement et au patronat ce que veut la CSN, nous estimons que la CSN doit être présente à ce sommet économique.

L'indépendance du mouvement

L'indépendance totale et absolue de la centrale vis-à-vis quelque parti, mouvement ou groupe politique a été confirmée par de nombreux congrès et nous comptons la maintenir. C'est là une position fondamentale. Le mouvement ne doit être ni utilisé, ni manipulé par quiconque.

La CSN doit être une organisation forte, capable d'organiser la résistance quand c'est le temps, l'attaque quand il le faut, la réflexion quand c'est nécessaire.

Devant les multiples problèmes qui surgissent et qui imposent des choix, il nous faut faire en sorte que les travailleurs soient équipés pour passer à travers leurs luttes avec les plus grandes chances de victoire.

C'est essentiel si nous voulons faire reculer toujours plus loin les limites du possible.

Cela s'applique aussi bien à la négociation de conventions collectives qu'à l'ensemble des besoins des travailleurs québécois.

IL N'Y A PAS DE CRISE FINANCIÈRE ACTUELLEMENT À LA CSN: EXÉCUTIF ET BUREAU PROPOSENT UN RÉAMENAGEMENT DES COTISATIONS, SANS LES AUGMENTER

SOMMET ÉCONOMIQUE DE MAI: L'EXÉCUTIF PROPOSE D'Y ÊTRE PRÉSENTS

AVANT LE CONGRÈS DE MAI, L'EXÉCUTIF VEUT RENCONTRER LES DIRIGEANTS DE SYNDICATS DANS TOUTES LES RÉGIONS

Nous préférons prévenir le mouvement de ce qui s'en vient plutôt qu'attendre d'avoir un déficit sur les bras

Il faut une solution qui corresponde à la réalité du taux de cotisation élevé à la CSN

On pourrait imaginer un mouvement syndical sans fonds de défense. Mais on ne pourrait pas trouver un fonds de défense sans un mouvement syndical

Jusqu'à présent, on avait l'habitude de parler du Fonds d'administration générale. Ce terme ne recouvre pas toute la réalité. Désormais, en autant que l'exécutif est concerné, nous parlerons plutôt du budget de fonctionnement

Garder la force de notre organisation — Norbert Rodrigue

"Ce qui distingue la CSN des autres organisations syndicales, ce sont les services généraux à la disposition des affiliés. Ils sont nécessaires non seulement dans les moments de lutte, mais aussi pour tracer, en collaboration avec les syndicats et les instances, les lignes de lutte. C'est pourquoi nous nous sommes orientés du côté d'une solution à long terme qui ne susciterait pas de hausse du coût de l'affiliation à la CSN, qui nous permettrait de faire un strict minimum de coupures et de garder la force de notre organisation".

"Le titre de La Presse ne reflète pas la situation des finances à la CSN, c'est sûr. Mais il reflète le climat et la teneur des interventions d'hier. Ce qui me fait dire qu'il y en a peut-être qui veulent se servir de ça pour faire autre chose".

**Marcel Bellemare
Président,
Conseil central Shawinigan.**

"Les services de la CSN sont vraiment un minimum pour assurer la cohésion du mouvement. Ils jouent un rôle important dans la mise sur pieds de la solidarité syndicale. C'est pourquoi nous nous rallions à la proposition de réaménager les ressources faite par le Bureau confédéral".

**Annette Gélinas,
FNEQ**

Quand, il y a quelques mois, l'exécutif de la CSN a pris connaissance des premiers rapports indiquant qu'un déficit de \$776,000 était prévisible à la fin de l'exercice financier 76-78, il fut placé devant le choix suivant: ou bien attendre que le déficit arrive pour mettre les membres et les militants devant le fait accompli, ou bien, dès maintenant, prendre les mesures nécessaires pour prévenir un déficit.

Plutôt prévenir

L'exécutif a choisi de prévenir. La question fut donc étudiée sous tous ses angles et des propositions concrètes ont été transmises au Bureau et au Conseil confédéral.

Cette décision marque un changement dans nos habitudes parce que cette fois-ci, l'exécutif a décidé de prévenir le mouvement qu'un feu était inévitable à moins que des correctifs ne soient apportés immédiatement.

C'est un travail de prévention puisque, pour les neuf premiers mois de l'exercice financier, on note un surplus de \$115,000 des revenus sur les dépenses.

En étudiant la situation de plus près, l'exécutif s'est rendu compte que les difficultés qui s'en venaient au budget de fonctionnement provenaient de deux sources bien précises.

D'abord, un manque à gagner prévisible de \$427,000, dû en grande partie à la situation économique.

Ensuite, des dépenses prévisibles de \$350,000 plus élevées que ce qui avait été prévu au dernier congrès.

Le manque à gagner

Quand le congrès a établi le budget de fonctionnement, il l'a fait sur la base d'une augmentation normale de cotisants. Pour être sûrs de ne pas se tromper, on a même fait des prévisions conservatrices.

Mais il est arrivé que, même en ne perdant pas de syndicats, le nombre de cotisants n'atteint plus le nombre estimé à ce moment-là.

Ca s'explique. Quand les usines ferment, quand des mises à pied surviennent régulièrement, quand des postes ne sont pas comblés, quand des travailleurs sont en grève, les cotisations qu'on avait normalement prévues cessent d'entrer.

Le chômage crée des problèmes à nos membres; par voie de conséquence, cela en crée aussi à la centrale.

La situation économique

Parce que cette situation économique chaotique a un autre effet direct sur le budget de fonctionnement. C'est justement au moment où nos membres sont aux prises

avec des problèmes de chômage, de fermetures d'usines, de conflits qu'ils ont le plus besoin d'aide et de support et qu'ils font appel aux ressources de la centrale: l'exécutif est appelé à faire des démarches, convoquer des réunions, mettre en branle les différents services pour que, par exemple, l'information produise des journaux ou des brochures, la recherche trace le profil du secteur touché, l'action politique organise la mobilisation.

Ces ressources mises en commun que sont les services généraux et les services régionaux dans les conseils centraux sont financées par le \$2.10 prélevé chaque mois sur la cotisation payée par un membre, et c'est justement quand le membre ne peut plus cotiser que, règle générale, il doit compter sur ce support. Et lorsque la situation économique fait en sorte qu'un trop grand nombre de membres ne peuvent plus payer leur cotisation, il se produit un manque à gagner comme celui qu'on connaît actuellement.

Des dépenses plus élevées

Sur ce point, à l'exécutif, il a fallu se demander si les décisions du congrès étaient vraiment respectées puisque les informations disponibles établissent que l'excédent des dépenses sur ce qui avait été prévu sera l'an prochain de \$350,000.

En regardant la situation de près, l'exécutif a constaté que ces hausses étaient, en très grande partie, hors de son contrôle.

Le morceau le plus important dans ce surplus de dépenses provient de la hausse des taxes et des loyers des divers édifices ou bureaux de la centrale: l'augmentation est de \$105,000. C'est difficile de ne pas payer son loyer et ses taxes.

Les dépenses pour les déplacements sont de \$63,000 plus élevées que prévu. Le prix de l'essence joue un rôle important dans cette hausse et comme les besoins des membres sont plus nombreux, les employés et la direction doivent se déplacer plus que prévu.

Un autre facteur important entre en ligne de compte. Il accroît les dépenses de \$69,000. Le dernier congrès a pris un certain nombre de décisions qui, sur le plan syndical, ont des effets bénéfiques en renforçant la consultation, les échanges. Mais elles ont en même temps comme effet d'augmenter considérablement le nombre de réunions qui doivent se tenir à la grandeur du mouvement. Les sommes pour ces réunions, pour les libérations nécessaires, pouvaient difficilement être évaluées quand le congrès a pris ses décisions. Elles ont cependant un effet direct sur l'accroissement des dépenses. Les comités de coordination régionaux sont un exemple concret.

Trouver une solution

La situation, c'est ça. Il fallait trouver une solution.

"Je préfère les coupures au réaménagement proposé. Pourquoi faire des budgets aux congrès si on passe notre temps à faire des transferts d'un fonds à l'autre? La solution, ce serait d'implanter le pourcentage partout".

**Oliva Lemay,
Thetford Mines.**

"A plusieurs reprises, et dans de nombreux conflits, les services généraux ont fortement contribué à la mobilisation dans les luttes faites par les travailleurs. Ca peut être démontré très facilement. A Thetford par exemple, la présence et les travaux des services généraux ont aidé énormément la mobilisation".

**Claude Girard,
vice-président**

Pas de hausse

Très rapidement, l'exécutif a pris pour acquis que l'effort demandé aux membres en ce qui concerne les cotisations dans l'ensemble était déjà considérable. Il n'était donc pas question d'augmenter le budget de fonctionnement par une hausse de cotisation.

Fallait-il alors couper dans le personnel dans la proportion du déficit appréhendé?

Maintenir les services

La question s'est effectivement posée. Elle a été débattue au Bureau et au Conseil confédéral. Mais une coupure aussi importante dans le personnel a été rejetée pour la bonne raison qu'il demeurerait essentiel de conserver à la centrale ce qui fait son originalité et sa force: la mise en commun de ressources humaines capables d'amener aux membres toute l'assistance dont ils ont besoin.

Sabrer dans le personnel aurait eu comme conséquence directe de diminuer l'ensemble des services au point d'en faire disparaître certains, sans que le problème ne soit réglé pour autant: la cotisation aurait toujours été la même à \$2.10 par mois, le mouvement se serait retrouvé quasi-paralysé et il aurait quand même fallu emprunter un million pour se rendre jusqu'au congrès de 78.

(En fait, 15 employés temporaires et trois employées de bureau seront mis à pied. La plupart des employés temporaires retournent dans leur syndicat local).

Réaménager les ressources

C'est pourquoi l'exécutif a poursuivi ses recherches ailleurs, pour en arriver à la proposition adoptée par le Bureau confédéral. Cette proposition, qui consiste dans l'essentiel à réaménager autrement une partie de la cotisation globale versée par les membres, touche 5.6 pour cent des revenus qui entrent à la CSN pour l'année 1977.

De quoi s'agit-il?

Depuis quelques années, le mouvement a dû faire des efforts considérables pour en arriver à stabiliser le fonds de défense.

“Nous croyons qu'il faut analyser l'ensemble des revenus dans le but de satisfaire l'ensemble des besoins de fonctionnement de notre mouvement.”

— Léopold Beaulieu

Pour ce faire, des décisions précises ont été prises au dernier congrès: étude des coûts comparés des négociations; étude du partage des ressources de la centrale; étude de la nature et de la qualité des services fournis par les fédérations et les conseils centraux.

Un premier rapport doit être fourni en décembre '77 en vue de préparer le congrès de '78.

“Le sens de la proposition du Bureau confédéral n'est pas de “piger dans le fonds de défense”; elle s'inscrit dans une solution à plus long terme que les patchages qu'on avait connus jusqu'ici. Parce que ce ne sera pas plus possible dans 24 mois d'augmenter le coût d'affiliation que ce l'est aujourd'hui”.

Jacques Deveault,
Président,
Syndicat des
employés CSN

“Je pense qu'il est tout à fait erroné, en 1977, sur le plan syndical, de minimiser l'importance pour la négociation et la mobilisation de services techniques compétents et bien organisés. On peut se mettre à couper partout mais tout ce que ça donne, c'est que le mouvement est à l'envers et que le problème est pas réglé”.

André L'Heureux,
vice-président.

Cela a été long, difficile, mais aujourd'hui, grâce aux mesures qui ont été prises et aux efforts financiers consentis par les membres, le fonds de défense est en santé. Il a plus de \$1,300,000 en liquidités, il supporte au moins 3,000 grévistes par semaine et peut continuer de les supporter longtemps.

Par ailleurs, comme la cotisation au fonds de défense est fixée au pourcentage, le fonds augmente parallèlement aux salaires. Cela signifie que la valeur du 0.6 adopté il y a près de deux ans augmente sans cesse.

C'est de ce côté que se trouve la solution proposée par l'exécutif, qui a pour effet de fournir au budget de fonctionnement les moyens nécessaires et de conserver au fonds de défense la santé qui est indispensable au soutien des travailleurs en lutte.

Il ne s'agit pas, bêtement, de “piger dans le fonds de défense”, comme certains l'on soutenu. Il s'agit véritablement d'opérer un réaménagement mineur à l'intérieur de la cotisation globale payée par le membre, en diminuant progressivement de 0.6 à 0.5 le pourcentage consacré au fonds de défense pour consacrer cette différence au soutien du budget de fonctionnement.

Les conséquences

La cotisation payée par le membre ou le syndicat demeure la même.

Le fonctionnement de la centrale est assuré pour jusqu'à 1980 au moins, estime l'exécutif.

La santé du fonds de défense demeure; il peut continuer à supporter le même nombre de grévistes puisque le 0.5 en janvier 1978 sera au moins aussi élevé que le 0.6 de septembre 1975.

Le Bureau confédéral a adopté cette proposition de l'exécutif.

Le Conseil confédéral n'a pas pris position sur la question.

Elle sera débattue au prochain congrès, en mai. D'ici là, l'exécutif se rendra dans toutes les régions pour en discuter avec les syndiqués.

Rapport du trésorier au Conseil confédéral

L'examen de notre situation financière au fonds d'administration générale indique un excédent des revenus sur les dépenses de \$115,310, couvrant les neuf premiers mois de l'exercice financier 1976-1978. Nous estimons également l'excédent de revenus sur les dépenses au fonds de défense professionnelle à plus d'un demi-million de dollars pour une période de dix mois. Le fonds de défense professionnelle a pu soutenir tous les grévistes qui y ont eu droit durant cette période (pour une moyenne de 3,100). Quant à la liquidité du fonds de défense professionnelle, elle est de plus de \$1,300,000.

Si nous avons préparé plus tôt que prévu des états financiers au fonds d'administration générale, c'est parce que dès le mois d'octobre 1976 à l'occasion du Bureau confédéral, de même qu'au Conseil confédéral qui suivit, nous avons prévu que, contrairement au fonds de défense professionnelle, le fonds d'administration générale aurait quelques difficultés à s'acquitter de ses responsabilités.

Nous avons estimé un manque à gagner pouvant dépasser \$400,000, auquel il faudrait ajouter des écarts budgétaires, quant aux dépenses, que nous ne pouvions estimer à la lumière des états financiers présentés à l'époque (31-8-76).

Les états financiers au 30 novembre 1976 confirment les prévisions que nous avons faites.

Alors que les revenus du fonds de défense professionnelle sont croissants parce que proportionnés aux salaires de nos membres, les revenus à l'administration générale, quant à eux, seront inférieurs de \$427,360, aux prévisions jugées conservatrices lors du dernier congrès.

Les effets de la crise économique sur les revenus ressentis dans les Conseils Centraux et les Fédérations s'ajoutent lorsqu'on en examine les effets sur la CSN.

Les mises à pied, les fermetures d'usines, les coupures de postes dans le secteur public ont été les principales causes de ce manque à gagner important. Rappelons-nous aussi la longue grève de la construction, ses effets sur le secteur connexe et la lenteur concertée des employeurs à recommencer la perception à la source des cotisations syndicales dans le but manifeste de miner la force des organisations syndicales.

A ce montant, ajoutons des dépassements budgétaires éventuels au chapitre des dépenses de l'ordre de \$349,280.

Par ailleurs, le budget au fonds d'administration générale a été de plus en plus serré au cours de ces dernières années. De plus, nous n'avons pas cessé d'en augmenter les responsabilités en tant qu'outil au service de la mobilisation des travailleurs.

De tels écarts provoqueront évidemment des difficultés de liquidité dont vous prendrez connaissance dans le présent document et qui, si nous n'intervenons pas, empêcheront le fonds d'administration générale de s'acquitter de toutes les responsabilités qui

lui ont été confiées par le dernier congrès.

En somme, la situation dans laquelle nous nous trouvons est simple: nos revenus sont inférieurs à nos prévisions et nos dépenses, jusqu'ici contrôlées, dépasseront nos prévisions au cours de l'année 1977.

Nous sommes cependant en mesure d'agir sur ces tendances observées. Des correctifs s'imposent et nous en proposons.

Nous considérons qu'il est de notre responsabilité et de notre devoir d'analyser constamment l'utilisation qui est faite des ressources financières de la CSN.

L'Exécutif et le Bureau confédéral proposent donc un réaménagement de per capita au fonds de défense professionnelle et de l'administration générale permettant d'équilibrer les budgets pour les quelques années qui viennent sans compromettre le renforcement du fonds de défense professionnelle.

L'Exécutif et le Bureau confédéral proposent au Conseil confédéral de recommander au congrès spécial de 1977 une diminution du per capita au fonds de défense professionnelle et une affectation conséquente au fonds d'administration générale s'ajoutant à l'actuel \$2.10, de .05% au 1er juin 1977 et de .1% au 1er décembre 1977, établissant le per capita au FDP à .55% au 1er juin 1977 et à .5% au 1er décembre 1977.

Nous ne croyons pas judicieux d'augmenter le coût de l'affiliation à la CSN.

Ce que nous croyons, c'est qu'il faut analyser l'ensemble des revenus dans le but de satisfaire l'ensemble des besoins de fonctionnement de notre mouvement.

Le réaménagement proposé doit être situé dans sa véritable perspective. La recommandation de l'Exécutif et du Bureau confédéral n'a pas pour effet de tout chambarder le fonctionnement de la CSN. En effet, elle n'affecte que \$849,120, sur \$15,000,000, de revenus prévisibles pour l'année 1977 à la CSN (FDP & FAG), soit une affectation différente des ressources de la CSN de l'ordre de 5.6%.

Rappelons-nous que la CSN a versé par son fonds de grèves en soutien aux grévistes plus de \$7,000,000, en dix mois seulement et qu'elle est en mesure de continuer à les soutenir au même rythme tant qu'il le faudra.

Nous croyons que la proposition que nous formulons permettra de mettre l'accent sur les priorités de recrutement, de formation et de renforcement interne de la CSN en vue d'un soutien et d'un appui aux luttes, toujours plus fortes et toujours plus constantes.

Les luttes que la CSN a menées ces dix dernières années sont importantes. Elles ont marqué les conditions de vie au travail de milliers de nos membres. De plus, elles ont largement influencé les conditions de l'ensemble des travailleurs sur tout le territoire du Québec. Ces résultats tiennent à la solidarité des travailleurs mais également aux moyens de l'organisation qu'est la CSN.

\$7 millions en 10 mois pour les grévistes

Whissell

Cimenterie près de Lachute.
Propriété de la famille Whissell.
Production: blocs, tuyaux et ciment en vrac.
Chiffre d'affaires: \$6 millions par année.
40 travailleurs, nouveau syndicat.
Grève depuis le 14 juin 1976.

Il s'agit d'une grève pour la reconnaissance du syndicat. En 1964, les Whissell avaient brisé une première tentative de syndicalisation dans une union américaine, en menaçant de fermer. Mais cette année, les travailleurs sont mieux informés. Ils savent, par exemple, que leurs salaires ne représentent que \$304,000 sur un chiffre d'affaires de \$6 millions. Ils savent que les autres cimenteries comme Francon ou St-Paul Construction payent jusqu'à \$3 de plus l'heure, sans vendre leurs produits plus cher.

Ils savaient aussi que leur grève serait dure et longue, mais qu'ils pourraient cette fois-ci s'appuyer sur une centrale syndicale combative, la CSN, de même que sur la solidarité régionale organisée par le Conseil central des Laurentides.

Leur moyenne de salaire est de \$3.80 l'heure, comparé à \$7 au moins dans les autres cimenteries. Ils travaillent 50 heures par semaine et environ 40 semaines par année, dans la poussière et dans le bruit. Ils ont 15 minutes pour dîner, et quand les coulées de béton se poursuivent jusque vers 10 ou 11 h. le soir, Mme Whissell leur donne personnellement une banane, des biscuits soda ou un petit gâteau parce qu'ils n'ont pas le temps d'aller souper! Ca donne une idée des autres conditions de travail.

Les Whissell font leur fortune avec nos bras



Stanchem

Usine de produits chimiques à Beauharnois.
Propriété de la multinationale PPG de Pittsburgh.
Production: chlore, caustique, chlorate et eau de javel.
Chiffre d'affaires: \$15 millions par année.
90 travailleurs, nouveau syndicat.
Lock out depuis le 12 novembre 1976.

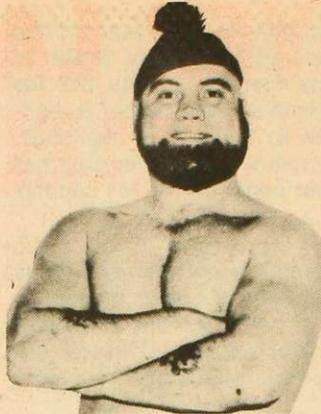
Il s'agit d'une lutte pour la reconnaissance syndicale. Dans le passé, les travailleurs de Stanchem étaient membres d'une union américaine non combative. Et à chaque négociation, ils se faisaient intimider par les menaces de la compagnie. Ils ont résolu le problème au printemps 1976 en décidant, d'un commun accord, de former un nouveau syndicat affilié à la CSN.

La compagnie a soigneusement planifié le lock out. Avant même la date légale qui était le 22 octobre, elle a installé des maisons mobiles à l'intérieur de ses clôtures militaires dans le but d'y loger des scabs. Elle a loué cinq milles de voie ferrée dans la région de Valleyfield pour stocker de la production. Elle a entraîné les cadres pour prendre la place des travailleurs sur la production.

Le jour du lock out, elle a encerclé l'usine par des fiers à bras armés de l'agence Sécurex. Puis elle a fait venir des scabs de l'Ontario et des Etats-Unis, qui sont arrivés dans un hélicoptère de la compagnie-mère PPG. Les commandes d'épicerie pour entretenir les scabs qui logent dans les maisons mobiles oscillent entre \$1,500 et \$1,800 par semaine. Ces montants incluent la bière, mais non l'alcool. (70 douzaines de Labatt par semaine, sans compter les autres marques)

Les fiers à bras de Sécurex vont relancer les travailleurs jusque dans leur local de grève. La police provinciale protège l'entrée des matières premières et la sortie de la production, qui continue à 100 pour cent. Une injonction repousse les travailleurs jusqu'à 1,000 pieds de l'usine, c'est-à-dire dans le fleuve ou sur le terrain des usines environnantes. Trois d'entre eux habitent à l'intérieur du rayon de 1,000 pieds!

Les conditions de travail sont tellement dangereuses que le syndicat ne s'est même pas encore préoccupé des salaires, qui ne sont pourtant pas élevés: \$4.67 à la base et \$5.45 au sommet. L'urgence c'est de rester en vie et en santé; c'est d'arrêter de se faire empoisonner par le mercure, de se faire brûler par le caustique et de se faire étouffer par le chlore.



La cabane de grève des travailleurs de Whissell démolie par les fiers-à-bras du lutteur Paul Leduc, ci-dessus.



Pierreville

Usine de Camions à incendie située à St-François-du-Lac près de Pierreville.
Propriété de la famille Thibault.
Chiffre d'affaires: l'usine fabrique une centaine de camions par année dont le prix varie de \$50,000 à \$150,000 selon la grosseur, de sorte qu'on peut situer le chiffre d'affaires autour de \$10 millions.
42 travailleurs, nouveau syndicat.
Grève depuis le 19 mai 1976.

Il s'agit d'une grève pour la reconnaissance syndicale contre une famille qui domine économiquement et politiquement la région de Pierreville. Quand les travailleurs ont débrayé, la majorité d'entre eux ne gagnaient que le salaire minimum qui était de \$2.80 à l'époque. Pendant les deux semaines qui ont précédé la grève, dix fiers-à-bras, dont le lutteur Paul Leduc, se promenaient dans l'usine en compagnie des patrons pour terroriser les employés. Une heure et demie après le déclenchement, la police provinciale était là en force pour faire entrer des scabs.

Depuis la grève, les frères Thibault n'ont jamais voulu rencontrer le syndicat en négociation directe. Quinze prêtres de la région ont pris partie pour les grévistes, et dénoncé la police provinciale qui défonce les lignes de piquetage pour faire entrer des scabs. Suite à une altercation avec les scabs, le président et le secrétaire du syndicat ont été condamnés à 15 jours de prison, et neuf autres grévistes ont été condamnés à une semaine. Tous doivent également garder la paix pendant un an. Le juge Péloquin de Sorel, qui a rendu la sentence, a déclaré qu'il n'avait pas à tenir compte du fait que les Thibault refusent de négocier!

Malgré les demandes pressantes du syndicat, du conseil central de Sorel et de la CSN, le gouvernement continue de subventionner les municipalités qui achètent des camions à incendie fabriqués par des scabs, jusqu'à 75 pour cent du prix d'achat. Et la police provinciale est toujours présente, même en plus grand nombre que sous l'ancien gouvernement.

Pour plus de renseignements sur cette grève, procurez-vous auprès de votre conseil central la brochure publiée par la CSN intitulée: "Le règne des Thibault tire à sa fin".

Autres grèves

Si les membres de la CSN peuvent se battre quand ils jugent qu'ils doivent le faire, c'est évidemment à cause du fond de défense, mais c'est aussi à cause des moyens que les syndicats mettent en commun dans leur conseil central, dans leur fédération et dans leur centrale, et de la solidarité qui est organisée à chacun de ces niveaux. Au cours de la dernière année, la CSN a ainsi supporté 3,100 grévistes par semaine en moyenne. En plus des conflits évoqués dans cette page, voici la liste des autres syndicats en lutte.

Trust général à Québec: 54 travailleurs en grève depuis le 28 janvier 1976, qui demandent de boycotter le Trust. C'est un nouveau syndicat et il y a des scabs.

Agence provinciale à Québec: 41 travailleurs en lock-out depuis le 10 mai 1976. C'est un nouveau syndicat et il y a des scabs.

Alimentation Lafleur à Québec: 60 travailleurs en grève depuis le 11 mai 1976.

Vibrek à Québec: 125 travailleurs en grève depuis le 8 novembre 1976.

Uniroyal à ville d'Anjou: 85 travailleurs en grève depuis le 25 septembre 1975. C'est un nouveau syndicat.

Centre éducatif et culturel à Montréal: 25 travailleurs en grève depuis le 26 août 1976. C'est un nouveau syndicat. (Brochure disponible dans votre conseil central)

CLSC Mille-Iles: 12 travailleurs en grève depuis le 3 janvier 1977 pour faire reconnaître leur nouveau syndicat.

Radio-Mutuel à Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières: 100 travailleurs en grève depuis la fin de janvier pour faire reconnaître leur syndicat. Leurs camarades des Postes de Hull et de Chicoutimi ont formé dans le même temps un syndicat CSN, mais ne sont pas en grève. Souignons que les employés de CJRP à Québec, syndiqués avec le Syndicat canadien de la fonction publique, tentent depuis deux ans de signer leur première convention collective. Boycottons les commanditaires scabs.

CGR à Lachute: 25 travailleurs en grève depuis le 13 octobre 1976.

Cinéma Sud-ouest à Valleyfield: 26 travailleurs en grève depuis le 4 février 77 pour faire reconnaître leur nouveau syndicat.

Domtar à Donnacona: 530 travailleurs en grève depuis le 8 novembre 1976.

Transport Dumont à Rivière-du-Loup: 30 travailleurs en lock-out depuis le 28 décembre 1976.

Scierie Gagnon à Roberval: 140 travailleurs en grève depuis le 2 février 1977.

Dismat à Montréal: 40 travailleurs en grève depuis le 24 février 1977 pour faire reconnaître leur nouveau syndicat.

IL FAUT APPUYER LA GRÈVE DES 500 TRAVAILLEURS DES MINOTERIES

Encore une fois, la Commission Pépin, pompeusement appelée Commission de lutte à l'inflation, s'est abattue sur un groupe de travailleurs québécois dans l'esprit qu'on lui connaît: injuste et arbitraire.

Cette fois, ce sont les 500 travailleurs à l'emploi des quatre minoteries de Montréal qui ont été frappés, et durement.

Près d'un an après avoir, sans grève, signé des conventions collectives avec leurs employeurs, la Commission Pépin décrétait, à la mi-janvier, que les hausses de salaires étaient trop élevées.

Résultat: une coupure de 40 cents l'heure, sur une période de deux ans, ce qui représente au moins \$425,000 qui s'en va directement dans les coffres des quatre compagnies puisque le prix de la farine avait été augmenté en fonction des salaires négociés.

Pourtant, les hausses n'étaient pas ce qu'on peut qualifier d'excessives: 11 pour cent la première année et 10 pour cent la seconde. Même le conciliateur du ministère fédéral chargé de ce dossier les avait assurés qu'en faisant des demandes aussi raisonnables, ils n'auraient pas de problèmes avec la Commission Pépin.

Une réaction rapide

Cependant, les travailleurs ne l'ont pas pris!

Ils ont réagi rapidement.

Pour eux, travailleurs québécois, l'injustice est en effet doublement ressentie. Plus de 600,000 travailleurs assujettis à la loi 64, qui est le pendant québécois de la loi fédérale C-73, ont vu leurs ententes respectées, malgré les avis contraires de la Commission De Coster.

C'est ce qu'a décidé le nouveau gouvernement québécois. La Commission De Coster n'est plus aujourd'hui qu'un organisme de surveillance, sans pouvoir de contrôle. Encore récemment, le ministre Jacques Parizeau assurait les policiers de 40 municipalités que leurs ententes seraient respectées, malgré les avis de la Commission De Coster.

On comprendra facilement pourquoi des travailleurs québécois comme ceux des minoteries ressentent doublement l'injustice dont ils sont victimes puisque ces coupures, ordonnées d'Otta-

wa par des fonctionnaires absolument inconscients de la réalité vécue au Québec.

Pendant ce temps, la farine scab entre au Québec à pleines poches, grâce à la complicité de la Commission canadienne du blé, un organisme fédéral.

Les travailleurs, de leur côté, recherchent l'appui des autres travailleurs du secteur farine, tant en Ontario qu'aux Etats-Unis. De même, ils veulent convaincre les tra-

vailleurs des boulangeries de Montréal, qui ont déjà subi des coupures ou qui sont à la veille d'en connaître.

Le mouvement syndical organisé

On continue toujours de vivre la double réalité des travailleurs soumis au contrôle et ceux qui ne le sont plus. C'est pourquoi il faut continuer toutes les pressions possible pour que les tra-

vailleurs des minoteries récupèrent le 40 cents l'heure dont ils sont injustement privés et pour que tous les travailleurs canadiens puissent revenir le plus tôt possible au régime de la libre négociation.

Le mouvement syndical organisé, particulièrement les travailleurs affiliés à notre organisation, doivent endosser concrètement la lutte entreprise par ces 500 travailleurs. C'est un conflit difficile mais qui doit être gagné.

Les contrôles doivent disparaître

En date du 10 septembre 1976, la commission anti-inflation avait réduit les augmentations négociées de 636,673 travailleurs canadiens et québécois de 14.3 à 11.8 pour cent. Au premier trimestre de 1975, la moyenne des augmentations négociées dans les entreprises de 500 employés et plus, était de 18.6 pour cent. En 1976 cette moyenne a baissé radicalement: 14.4 pour cent au premier trimestre, 11.2 au deuxième, 9.7 au troisième et 8.6 au quatrième.

Par contre, la commission anti-inflation n'a presque pas touché aux profits. Sur les \$18.6 milliards de

profits réalisés au Canada pendant les 9 premiers mois de 1976, la commission a jugé que seulement \$14.9 millions dépassaient les normes, c'est-à-dire 0.05 pour cent. Par comparaison, la coupure de 14.3 à 11.8 pour cent dans les augmentations de salaire représente une réduction de 17.5 pour cent.

En plus de faire porter le fardeau de l'inflation uniquement par les travailleurs, les contrôles ont pour effet d'élargir les écarts entre les régions développées et sous-développées. Et depuis que les contrôles québécois ont été rendus inopérants pour plus

de 600,000 travailleurs du secteur public et de la construction, l'injustice est encore plus criante pour les travailleurs de l'industrie privée soumis aux contrôles fédéraux.

Pour toutes ces raisons, la CSN et la CEQ ont demandé au gouvernement québécois de faire toutes les pressions possibles pour faire retirer les contrôles fédéraux. Le premier ministre René Lévesque a reconnu le bien-fondé de cette revendication. Les contrôles étaient injustes au point de départ, a-t-il dit, mais ils le sont encore plus depuis que le Québec a rendu les siens inopérants.

APPUYONS CONCRETEMENT LA LUTTE DES MEUNIERES

Les syndicats sont invités à expédier des télégrammes au ministre fédéral du Travail John Munro et à participer financièrement au soutien de la lutte.

Fonds de solidarité des meuniers

a/s Louise Boucher, 1001 St-Denis Montréal

**Participons au Ralliement
contre les coupures
JEUDI LE 10 MARS
Carré Viger 19 heures**

“Assurer une politique de présence”

André L'Heureux

“Tenant compte des sujets importants qui y seront discutés, et tenant compte de la nouvelle conjoncture politique, nous avons non seulement le droit mais surtout le devoir d'être présents à une telle réunion.

Nous devons aller entendre ce que le nouveau gouvernement a à nous dire pour ensuite revenir devant

“Il faut penser aux membres qu'on représente”

Jean-Paul Lévesque

“J'essaie de me mettre dans la peau des membres que je représente. J'essaie de voir ce que ce monde-là, qui a voté pour le PQ, voudrait que je fasse. Voudraient-ils que je parte sur une shire? Je ne suis pas sûr de ça!

“Hier par exemple, si j'avais écouté mes sentiments personnels, au lieu d'aller négocier avec un boss, je serais resté de l'autre bord de la rue et je lui aurais crié des noms. Sauf que je ne pense pas qu'en agissant comme ça, j'aurais servi les intérêts du monde que je représente.

“Dans le contexte actuel, il est maudiquement important qu'on pense aux conséquences des gestes qu'on pose, parce que plusieurs de nos membres pensent qu'ils sont au pouvoir actuellement.

“J'estime qu'une partie de notre boulot, c'est d'aller expliquer partout ce qu'on veut, pour que ça se réalise.”

“Défendre les intérêts des travailleurs partout où c'est utile”

Francine Lalonde

“Il y aura un sommet économique. Et pour moi, il ne m'est pas indifférent que ce soit la FTQ qui soit le porte-parole des travailleurs lors de cette rencontre.

“Ne serait-ce que pour prendre, vis-à-vis le patronat, une position qui soit la plus proche possible des intérêts des travailleurs, et que ce soient nos positions qui soient véhiculées, il me semble qu'on a la responsabilité d'y aller.

“Il faut bien distinguer entre la collaboration, et la défense des intérêts des travailleurs sur toutes les tribunes où on croit que ça peut être utile.

nos diverses instances en vue de juger de la valeur des propositions qui nous seront faites.

On n'a pas le droit de ne pas être présents!

Ca me semble drôlement important que l'on sache de quelle façon ce gouvernement compte s'attaquer concrètement aux différents problèmes, particulièrement ceux de nature économique, de façon à ce que nous, comme mouvement, nous puissions avancer des réponses aux propositions qui seront faites.

Quant à la question de principe, il ne me semble pas y avoir de comparaison entre ce qui nous est proposé par le gouvernement québécois et par le gouvernement fédéral. Nous l'avons expliqué au fédéral: tant que la loi C-73 sera en vigueur, tant que les travailleurs auront ce revolver dans le dos, il n'est pas possible de discuter avec lui dans ces conditions.

La démarche que nous proposons au mouvement est basée sur deux principes: NON à toute forme d'intégration qui signifierait qu'on s'engagerait dans un engrenage où on accepterait d'être, à part entière, une partie constituante d'un Etat dont on connaît la source et la nature. OUI à une politique de présence, selon la conjoncture et selon les besoins des travailleurs. C'est pourquoi, à ce moment précis de notre histoire, j'estime que nous avons le devoir d'être présents au sommet économique proposé, sans que cela signifie que nous renions nos principes fondamentaux face au capitalisme et vis-à-vis notre indépendance de tout parti politique.”

SOMMET ÉCONOMIQUE DE MAI: L'EXÉCUTIF DE LA CSN PROPOSE D'Y ÊTRE PRÉSENTS

“Rappeler à ce gouvernement qui l'a élu et qui l'a combattu”

Michel Bourdon

“Je pense qu'on a intérêt à y aller et dire bien clairement au gouvernement qu'il est coincé entre ceux qui l'ont élu, qui ont fait du porte-à-porte, qui ont collé des timbres, d'un côté, et les patrons qui le font chanter, de l'autre. Si le gouvernement ne veut pas être cocu, il s'a-

gira de lui rappeler qu'à la table patronale, ce ne sont pas ses amis qui sont là, mais plutôt des groupes et des personnes qui l'ont combattu avant qu'il ne soit élu, qui ont voté contre lui et qui ont financé ses adversaires, qui étaient aussi les nôtres.”

“C'est un réflexe de parvenus”

Michel Chartrand

“Ceux-là qui pensent que les patrons vont être gentils parce qu'ils vont être en présence des gens du bon parti, et que nous autres on va apprendre des affaires à ce sommet économique, ceux-là nous font honte.

sens du syndicalisme. Vous allez nous faire passer pour des fous.

Je ne veux pas que le mouvement syndical auquel j'appartiens me fasse passer pour un imbécile. Aller au sommet économique, c'est de la folie furieuse. C'est un réflexe de parvenus”.

C'est pas de l'aberration mentale. C'est avoir perdu complètement le

“La lutte, pas la négociation”

Robert Côté

“On dit que le PQ n'est pas un parti socialiste. Il faut tirer la conclusion de cette constatation. Si c'est pas un parti pour les travailleurs, c'est nécessairement un parti pour les boss. Les gains, ça ne se gagne pas par la négociation mais par la lutte. Participer au sommet économique, c'est laisser croire à nos membres qu'on peut convaincre les boss.”

“Ça va aider le PQ”

Robert Kieffer

“L'objectif du PQ, c'est de créer une grande paix sociale. Si on y va, on va l'aider.

Le lendemain, dans les journaux, on va voir: Grande victoire pour le PQ qui a réussi à amener à la même table le patronat et les syndicats. On veut rencontrer le gouvernement mais pas les boss”.

“Je trouve ça inacceptable”

Serge Demers

“Il y a de la confusion. Quand on rencontre les boss en négociation, il y a de la mobilisation, il y a un rapport de force. Je trouve carrément inacceptable qu'on aille rencontrer le gouvernement avec les boss.

jour d'hui, parce que c'est le PQ, ce serait différent?”

On a combattu les libéraux et au-

Si la FTQ veut aller coucher avec le gouvernement péquiste, ça les regarde. Mais ça ne veut pas dire que nous autres on doit s'aligner de la même façon.”

“Nous devons être présents, mais il ne peut être question de concertation”

Norbert Rodrigue

On pourra étiqueter du nom que l'on croit approprié la ligne du parti que soutient la population dans la poussée de changement qu'on connaît actuellement, le fait demeure, cependant, que les travailleurs organisés, les luttes qu'ils livrent et les orientations qu'ils choisissent constituent l'avant garde du brassage politique en cours.

Je ne peux pas, pour ma part, voir la CSN, quelque part, en dehors de ce qui se déroule actuellement.

Nous ne pouvons pas nous fermer les yeux devant le fait que notre action syndicale se fait dans un contexte politique — je dis bien politique — qui a changé, indiscutablement.

Des modifications

Le contexte politique est

modifié. S'il est vrai que nous sommes toujours dans la même situation face au pouvoir économique, nous ne sommes plus, sur le plan politique, placés devant un gouvernement qui a juré de nous détruire. La tension entre nous et le gouvernement s'est subitement relâchée le 15 novembre au soir. Elle reprend quelque peu actuellement parce que les conflits qui pourrissent avant l'élection continuent de pourrir et parce que les luttes pour le droit d'association continuent comme avant.

La tension des dernières 10 ou 12 années est comme remplacée par l'espoir que nos revendications ne tomberont pas dans des oreilles de sourds, mais il s'agit d'un espoir enveloppé d'une certaine méfiance, voir même d'une mé-

fiance certaine pour d'autres.

Il y a un nouveau parti au pouvoir. Il a de solides appuis populaires. Mais ce n'est pas un parti des travailleurs.

Si le nouveau gouvernement tente, d'une part, de se faire des assises dans le milieu de la finance, il cherche, d'autre part, à raffermir ses appuis auprès de la population par un certain nombre de réformes.

Il y a un gouvernement qui s'annonce très disposé envers la classe ouvrière et qui se propose d'ouvrir un dialogue nouveau avec la population, mais on se demande ce que tout cela implique pour le mouvement syndical.

Et, précisément, il y a une proposition d'engager des discussions avec le mouvement syndical et le patronat mais on craint qu'il ne s'agisse plutôt de lier le mouvement à la politique du gouvernement.

Le nouveau climat politique, de plus, ne manque pas d'influer sur nos membres, sur notre organisation.

Revendiquer auprès d'un gouvernement qui se dit bien disposé est bien différent d'une confrontation rangée contre un gouvernement matraqueur.

Le problème est qu'il y a une belle lurette que nous n'a-

ons pas eu affaire à un gouvernement qui se veut “ouvert”.

Décider de participer à un “sommet économique” avec le gouvernement et le patronat est une opération bien différente de celle de bâtir un front commun contre un ennemi juré.

L'avenir immédiat présente donc un visage auquel nous ne sommes pas habitués.

Il est évident que les opinions seront partagées à cause des interrogations que soulève la situation politique actuelle.

Le nouveau gouvernement québécois, pour sa part, a tassé la commission de contrôle créée par Bourassa pour faire le pendant de la loi fédérale. Il lui a laissé le droit de parler, mais il lui a attaché les mains.

C'est ainsi que des conventions collectives négociées de bonne foi ont été entérinées malgré les appréciations négatives de la commission de contrôle à Québec.

Là-dessus, on peut dire que le Parti Québécois a tenu promesse.

Récemment le gouvernement nous a annoncé son intention d'inviter une certaine de représentant du gouvernement, du patronat

et des centrales syndicales à une session d'information sur le chômage, le développement économique et d'autres thèmes à préciser.

Une position fondamentale

Les partis politiques et les gouvernements ont tenté dans le passé et tenteront dans l'avenir de dominer le syndicalisme, d'amoinrir sa mission fondamentale de revendication, d'indépendance, de liberté face à tout gouvernement, en l'amenant à s'intégrer, à se considérer comme faisant partie d'un Etat, quel qu'il soit. Notre liberté de pensée, d'action, dans une société dominée complètement par et organisée pour l'exploitation des travailleurs n'est pas à vendre. Si cette liberté est attaquée, nous la défendrons chèrement.

Nous rejetons toute forme d'intégration des instances syndicales.

Nous voulons un syndicalisme libre, indépendant, qui ne sera pas soumis aux impératifs partisans découlant de l'adhésion à un parti. Et cela vaut pour tous les régimes politiques.

Nous ne voulons pas que la CSN devienne la roue d'engrenage de quelque parti ou gouvernement que ce soit.

Si nous ne voulons pas perdre notre indépendance et notre pouvoir de contestation, nous voulons par ailleurs, par notre politique de présence, continuer d'influencer les décisions de l'Etat dans le sens des revendications des travailleurs, sans pour autant que notre présence soit une caution de la politique finalement adoptée par le gouvernement.

C'est dans cet esprit que le comité exécutif de la CSN recommande une politique de présence au sommet économique auquel doit nous convier le nouveau gouvernement.”

“S'isoler serait une erreur”

Jean Thibault

“Vendredi dernier, j'ai participé à une rencontre tripartite sur l'amiantose. Parce qu'on a cru qu'on pouvait pas se permettre de courir le risque d'être absents.

Pensez-vous qu'on aurait mieux défendu la cause des travailleurs de l'amiantose en étant absents? Bien sûr, il ne s'agissait pas de convaincre les producteurs d'amiantose mais

bien de planter des clous auprès des ministères et du législateur.

A mon avis, un réflexe d'isolement serait une erreur. Il m'apparaît important que la CSN ne s'isole pas. J'estime qu'on affaiblirait nos positions en refusant la confrontation.

C'est la position que nous soutenons à l'exécutif”.



“Nous devons être présents partout où les intérêts des travailleurs doivent être défendus”.

mémoire commun de revendications présenté par la CSN et la CEQ au gouvernement du Québec 28 février 1977

Le mémoire commun CEQ-CSN a été préparé dans une perspective de réalisation à court terme. Il comprend 60 revendications qui touchent, outre les questions résumées dans cette page, l'enseignement, la santé, l'aide sociale, le logement, l'endettement, l'impôt, les garderies, l'assurance-automobile, la protection des libertés, les travailleurs immigrants, le droit à la maternité librement consentie. Le mémoire intégral est disponible dans les conseils centraux de la CSN.

Le Code du travail

La CSN et la CEQ ont demandé d'apporter des modifications au code du travail, dès la prochaine session, dans le but de favoriser l'exercice du droit d'association.

Congédiements pour activités syndicales: Actuellement, le commissaire-enquêteur a le pouvoir d'ordonner la réinstallation avec pleine compensation d'un employé congédié pour activités syndicales. Mais l'enquête et le jugement prennent du temps, le temps qu'il faut très souvent pour briser le syndicat. Nous demandons de renverser cette situation, en obligeant l'employeur à obtenir l'autorisation du commissaire-enquêteur avant de congédier ou de prendre une mesure disciplinaire. De cette façon, l'employé et le syndicat ne subiraient pas de préjudice irréparable en attendant le jugement.

La liste des employés: Comme nous n'avons pas le droit de faire de l'organisation syndicale sur le temps de travail, nous demandons que l'employeur soit obligé de fournir la liste et l'adresse des employés à toute centrale de bonne foi qui en fait la demande, pour qu'on puisse rejoindre les travailleurs chez eux. Car si la syndicalisation est actuellement impossible dans un grand nombre d'entreprises, c'est non seulement à cause des mesures répressives, mais aussi à cause de la difficulté de rejoindre les travailleurs.

Moins d'avocasseries: Un autre moyen utilisé couramment par le patronat pour empêcher la syndicalisation est le recours aux avocats et aux subtilités juridiques. Ces méthodes ont pour effet de retarder l'accréditation pendant plusieurs mois et même pendant plus d'un an, le temps qu'il faut parfois pour épuiser le syndicat naissant. En conséquence, nous demandons que

les bureaux d'avocats ne puissent plus représenter les parties devant l'enquêteur et le commissaire-enquêteur, selon la même formule qui est en vigueur à la Cour des Petites Créances.

Accréditation par l'enquêteur: Les patrons peuvent aussi empêcher la syndicalisation en s'opposant à ce que tel ou tel employé fasse partie du syndicat. A ce moment-là l'enquêteur du ministère du Travail ne peut accorder l'accréditation et doit référer le cas au commissaire-enquêteur. Il s'ensuit des délais parfois mortels pour le syndicat. En conséquence, nous demandons que l'enquêteur ait l'autorité d'accorder l'accréditation sur-le-champ dès qu'il constate la représentativité du syndicat, sans attendre que le commissaire-enquêteur ait statué sur les objections patronales.

Syndicats de boutique: Un autre moyen utilisé par les patrons pour empêcher la syndicalisation consiste à organiser eux-mêmes un syndicat de boutique, c'est-à-dire un syndicat dominé par l'employeur. Théoriquement, cette pratique est interdite par le Code du travail. Mais il faut faire une preuve très longue et la plupart du temps impossible, qu'il y a eu collusion entre le syndicat de boutique et l'employeur. En conséquence, nous demandons d'inverser le fardeau de la preuve, ce qui veut dire qu'un syndicat non affilié à une centrale de bonne foi soit lui-même obligé de faire la preuve qu'il n'est pas dominé par l'employeur.

Le projet de loi Burns: En 1975, alors qu'il était député dans l'opposition, Robert Burns avait présenté un projet de loi ayant pour effet de rendre la formule Rand obligatoire, de garantir aux travailleurs le droit de reprendre leur emploi après une grève ou un lock-out, et de favoriser la syndicalisation des cadres.

Nous demandons l'adoption de ce projet de loi. Nous demandons aussi que les amendements au Code du travail contenus dans l'ancien projet de loi No 24 soient adoptés avec quelques modifications. Ces amendements touchent des points de détail visant à assurer une meilleure application du Code du travail, et ils font le consensus des centrales syndicales.

Le français

Nous demandons que la convention collective, pour être valide, soit en français, de même que les décisions du tribunal du travail et des tribunaux d'arbitrage. Cela constituerait une forte incitation qui conduirait rapidement à généraliser le français comme langue des relations industrielles. Quant au français comme langue de travail, la CSN et la CEQ souscrivent entièrement aux positions énoncées par le Mouvement Québec français. Ce mouvement, dont nous sommes membres, propage l'idée que le français doit être la langue normale et courante du travail et des affaires.

Le salaire minimum

Nous demandons que le salaire minimum soit fixé à \$4.44 en date du 1er novembre 1976, et indexé à tous les trois mois selon l'évolution du salaire moyen au Québec. Cela correspond au seuil de la pauvreté défini par le sénat canadien en 1969. Soulignons que le programme du PQ adopté en novembre 1974 proposait à l'époque un salaire minimum de \$3 indexé au coût de la vie et à la productivité nationale, ce qui aurait donné \$3.80 au 1er janvier 1977. Soulignons aussi que selon le rapport Castonguay, il devrait être de \$3.52 depuis le 1er novembre 1976. Soulignons enfin que même la loi anti-inflation reconnaît implicitement un salaire minimum de \$3.75 puisque les contrôles ne s'appliquent pas jusqu'à ce niveau de salaire.

Sécurité et santé

Nous demandons que les principes de la loi 52 sur l'indemnisation des mineurs atteints d'amiantose soient appliqués à tous les autres travailleurs qui sont atteints d'une incapacité permanente par suite d'une maladie résultant de leur emploi. Nous demandons cependant certaines clarifications à la loi pour éviter que les employeurs ou la Commission des accidents de travail n'en dénaturent l'esprit. Nous demandons aussi que le gouvernement force la mine Carey à East Broughton et l'usine de Fer et titane à Tracy à fermer leurs portes le temps nécessaire au dépolluage, et oblige les compagnies à payer le plein salaire aux travailleurs pendant la fermeture.

La loi anti-scab

Nous demandons l'adoption d'une loi anti-scabs dès la prochaine session, loi qui devra permettre d'arrêter complètement la production lorsqu'il y a grève ou lock out. Lorsque les travailleurs sont placés devant un patron qui ne veut pas négocier, leur seul moyen de pression c'est d'arrêter la production. C'est l'esprit du code du travail, qui est basé sur le rapport de force. Mais cet esprit est dénaturé quand il y a des scabs. En attendant la loi, nous demandons au gouvernement d'empêcher la police de faire entrer des scabs, et la mise hors la loi des agences privées qui fournissent des fiers à bras à un employeur dans le but de casser une grève.

Lors de la présentation du mémoire, le ministre Jacques Couture a admis qu'il serait odieux d'empêcher les grévistes de se trouver un emploi ailleurs pendant une grève ou un lock out, comme le proposait l'ancien ministre du travail Jean Cournoyer.

Les congés maternité

Nous demandons le paiement par l'Etat de congés de maternité de 20 semaines, avec plein salaire, et sans perte de l'emploi ni d'aucun droit relié à l'emploi. Etant donné que l'assurance-chômage paie déjà les deux tiers du salaire pendant 15 semaines, notre demande ne coûterait qu'environ \$20 millions par année en se basant sur un salaire moyen de \$145 pour les femmes. Ça coûte au moins trois fois plus seulement pour entretenir le stade olympique!

Fermetures d'usines

Nous demandons une loi prévoyant le versement par l'employeur d'indemnités de licenciement équivalent à au moins un an de salaire aux travailleurs touchés par une fermeture totale ou partielle d'une entreprise.

Le gouvernement devrait aussi mettre sur pied un fonds d'indemnisation financé par les employeurs pour les cas de faillite ou d'insolvabilité d'une entreprise. Soulignons que de telles lois existent dans divers pays européens comme la France, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Suède. Les modalités diffèrent, mais le principe de faire payer aux entreprises le coût d'une fermeture est le même.

